

---

## Relations fédérales-provinciales

---

Il était tout à fait normal que, par suite des progrès réalisés depuis quelques années dans le domaine des transports et des communications, les provinces en viennent à s'intéresser de plus en plus à la dimension internationale des questions de leur ressort interne. C'est ce qui devait amener le ministère des Affaires Extérieures en 1967 à se doter d'une Direction de la Coordination fédérale-provinciale chargée de mettre en place des mécanismes assurant le respect des intérêts internationaux des provinces tout en respectant le principe de la responsabilité exclusive du gouvernement fédéral dans la conduite des relations internationales du Canada.

Conformément à ce mandat, la Direction de la Coordination fédérale-provinciale cherche à coordonner l'activité d'autres directions du ministère, des missions du Canada à l'étranger et d'autres ministères et organismes fédéraux afin que la présence internationale du Canada manifeste pleinement le caractère fédératif de notre pays. D'autre part, elle s'applique à entretenir des rapports réguliers et étroits avec les autorités des différents gouvernements provinciaux afin de se tenir au courant des objectifs et des politiques que celles-ci élaborent relativement aux questions internationales qui les intéressent. Elle cherche également à perfectionner les modalités de cette consultation permanente avec les provinces sur les nombreux aspects de l'activité internationale qui intéressent aussi bien le gouvernement fédéral que les gouvernements provinciaux.

La Direction continue par ailleurs à élargir la gamme des services qu'elle offre aux provinces. C'est ainsi qu'elle met à leur disposition le réseau de télécommunications du ministère ainsi que les facilités dont disposent les missions canadiennes à l'étranger. Elle poursuit l'élaboration d'un système d'information en vertu duquel les provinces pourront recevoir des renseignements et de la documentation de toutes sortes sur les aspects internationaux des questions qui sont de leur ressort. Elle contribue en plus à la préparation des nombreuses visites de ministres et de fonctionnaires provinciaux à l'étranger comme aussi de personnalités étrangères dans les provinces. Enfin, elle facilite les contacts des provinces avec les gouvernements étrangers dans leurs domaines de responsabilité et elle assure leur participation aux délégations canadiennes lors des conférences internationales traitant de sujets intéressant particulièrement les provinces.

La Direction a contribué en 1974 à la création à notre ambassade à Washington, d'un service des intérêts provinciaux qui coordonne les activités provinciales dans la capitale américaine et fournit aux provinces un certain nombre de services, notamment en ce qui concerne la préparation des visites à Washington des personnalités provinciales et l'acheminement vers les capitales provinciales de renseignements et d'analyses au sujet des mesures et des activités du gouvernement américain susceptibles d'affecter les intérêts provinciaux. Toujours en regard de nos relations avec les États-Unis, la Direction a aussi continué à travailler sur un certain nombre de dossiers d'intérêt majeur pour les provinces, par exemple le trafic des pétroliers américains sur la Côte ouest, l'assainissement des eaux des Grands lacs et le projet d'irrigation du barrage Garrison. Parmi les nombreuses visites auxquelles elle a contribué au cours de l'année, il y a lieu de mentionner celles des premiers ministres Bourassa et Davis en Europe et celles de M. Barrett au Japon et en Chine ainsi que le séjour dans certaines capitales provinciales des premiers ministres iranien et suédois, MM. Hoveyda et Palme. La Direction a aussi contribué à la participation des provinces à certaines conférences internationales, en particulier à la conférence de Caracas sur le droit de la mer, à la conférence de Bucarest sur la population et à la conférence de Rome sur l'alimentation. Signalons enfin que les provinces ont aussi été associées à la mise en œuvre de certains accords internationaux du Canada et qu'elles ont pu participer à la seconde réunion consultative tenue dans le cadre de l'Accord de coopération scientifique et technique entre le Canada et la République fédérale d'Allemagne.